

Deux petites suites pour deux
flûtes qui peuvent se jouer
sur le hautbois et le violon et
font un bon essai sur les [...]

Guillemant / Benoît / 17..-17.. / compositeur / 0220. Deux petites suites pour deux flûtes qui peuvent se jouer sur le hautbois et le violon et font un bon essai sur les flûtes à la tierce.... Gravées par Melle Estien. [1746].

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

v.m.

~~1479.~~

2869.

Vm⁷ - 6529



DEUX
PETITES SUITES,

Pour deux Flutes,
Qui peuvent se jouer sur le Hautbois et le Violon,
et font un bon effet sur les Flutes à la tierce.

COMPOSÉES

PAR M.^R GUILLEMANT,

Maitre de Flute.

Gravées par M^{lle} Estien.

Prix 1.^{re} 16^s.

M^{me} Boivin, rue St. Honore,
à la Règle d'or.

M^r le Clerc, rue du Roule,
à la Croix d'or.

A PARIS,

chez l'Auteur, rue St.

Marguerite, à la Pomme d'Orange.

Avec Privilege du Roy.

17

46.

PRELIMINARY STATEMENT

OF THE

COMMISSIONERS OF THE
LAND OFFICE
IN RESPONSE TO A RESOLUTION
PASSED BY THE HOUSE OF
REPRESENTATIVES
ON THE 12TH DAY OF
JANUARY 1882
RELATIVE TO THE
LANDS BELONGING TO
THE UNITED STATES
IN THE TERRITORY OF
ARIZONA

PREMIERE SUITE

D LA RE

Gracieusement

The musical score consists of six staves of music, each beginning with a treble clef, a key signature of one sharp (F#), and a common time signature (C). The notation includes various note values (quarter, eighth, and sixteenth notes), rests, and accidentals (sharps and naturals). The first staff is marked with the tempo instruction 'Gracieusement'. The sixth staff concludes with the instruction 'tourner'.

tourner

Allegretto

Mouvement

Doux *Fort*

Doux *Fort* *Doux*

Fort

Fort

Mouvement

This page contains a handwritten musical score consisting of ten staves. The notation includes treble clefs, a key signature of two sharps (F# and C#), and a 2/4 time signature. The music features a variety of note values, including eighth, sixteenth, and thirty-second notes, as well as rests and accidentals. Dynamic markings such as *Legerement*, *Doux*, and *Fort* are used to indicate changes in volume and tempo. The word *tournez* appears at the bottom right, likely indicating a key signature change. The manuscript is written in dark ink on aged, slightly discolored paper.

Legerement

Doux *Fort*

Doux *Fort*

tournez

Handwritten musical score on page 4, featuring six systems of staves. The notation includes treble clefs, 3/4 and 2/4 time signatures, and various musical symbols such as notes, rests, and accidentals. The score is divided into sections by dynamic markings: *Lentement* (top system), *Fin* (second system), *au commencement* (third system), *gaiment* (fourth system), and *Reprise* (fifth system). The notation is written in ink on aged paper.

Lentement

Fin

au commencement

gaiment

Reprise

A handwritten musical score on eight staves. The notation is in treble clef with a key signature of two sharps (F# and C#). The first two staves feature a melody with eighth and sixteenth notes, and some rests. The third staff begins with a 3/8 time signature and the tempo marking *Vivement*. The remaining five staves contain more complex rhythmic patterns, including sixteenth-note runs and trills. The piece concludes with the instruction *tournez* at the bottom right.

Vivement

tournez

6

I^{re} gavotte

Fin

du comencem^t

2^{me} gavotte

ala 1^{re}

Au comencem't

Villageoise.

Fin

Au comencem't

tournez

I.^r Menuet

Fin

Au comencem^t

me
2

Menuet

Au I.^r

gaiment

tournez

Handwritten musical score for a piece titled "Tres vite". The score is written on ten staves, organized into five systems of two staves each. The key signature is one sharp (F#) and the time signature is 2/4. The notation includes various musical symbols such as treble clefs, notes, rests, and accidentals. The first staff begins with the tempo marking "Tres vite". The score concludes with the instruction "au Commencement" written above the final staff. The manuscript shows signs of age, including some ink bleed-through and slight discoloration of the paper.

DEUXIEME SUITE

G R E SOL

gracieusement

tournez

The musical score consists of six staves of music, each beginning with a treble clef and a key signature of one sharp (F#). The music is written in a style characteristic of 18th-century French lute tablature, with many notes marked with a '+' sign, indicating fret positions. The notation includes various ornaments, such as mordents and grace notes, and is interspersed with performance instructions in italics: 'gracieusement' on the first staff and 'tournez' at the end of the sixth staff. The piece is titled 'DEUXIEME SUITE' and is in the key of G major, as indicated by the 'G R E SOL' text above the first staff.

Legerement

gracieusement

gaiment

au Commencement

tournez

Menuet

The page contains two musical pieces. The first piece, titled "Menuet", consists of six staves of music in 3/8 time, marked with a treble clef and a key signature of one sharp (F#). The notation includes various note values, rests, and dynamic markings such as "+" and "x". The second piece, titled "Contre danse", consists of two staves of music in 6/8 time, also marked with a treble clef and a key signature of one sharp. This piece includes triplets and other rhythmic figures. The manuscript is written in a clear, historical style with some ink bleed-through from the reverse side.

Contre danse

Handwritten musical score on ten staves, featuring various musical notations including treble clefs, key signatures (one sharp), time signatures (2/2), and dynamic markings such as *Legerement*, *Fort*, *doux*, *au Commencement*, and *tournez*. The notation includes notes, rests, and accidentals, with some staves showing a repeat sign. The page is numbered 15 in the top right corner.

Badinage

gaiment

The musical score is written on 12 staves, arranged in four systems of three staves each. Each staff begins with a treble clef, a key signature of one sharp (F#), and a time signature of 2/4. The notation includes various musical symbols such as eighth and sixteenth notes, rests, and dynamic markings like 'm' (marcato) and 'f' (forte). The piece concludes with a double bar line and repeat signs.

Legerement

tournez

The musical score consists of ten staves, each with a treble clef and a key signature of one sharp (F#). The tempo is marked 'Legerement'. The music features a variety of rhythmic patterns, including eighth and sixteenth notes, and rests. There are several triplets indicated by a '3' over a bracket. Slurs are used to group notes together. The notation is handwritten and includes various musical symbols such as beams, slurs, and dynamic markings like 'f' and 'p'. The page number '17' is in the top right corner.

Handwritten musical score for a fanfare, consisting of eight staves of music. The notation is in 6/8 time with a key signature of one sharp (F#). The word "fan far" is written in cursive on the first staff. The music features various rhythmic patterns, including eighth and quarter notes, and rests. The score concludes with a double bar line and a decorative flourish on the eighth staff.

Legerement

Handwritten musical score for a piece titled "Legerement". The score consists of six systems of two staves each, written in treble clef with a key signature of one sharp (F#). The notation includes various rhythmic values, slurs, and dynamic markings. The piece concludes with a double bar line and a fermata, followed by the word "Fin". Above the final measure, the text "au Commencement" is written with a plus sign above it. A circular library stamp is visible in the bottom left corner.



Privilege Général.

Louis par la Grace de Dieu Roy de France et de Navarre

A nos amés et feaux Con.^{rs} les gens tenant nos Cours de Parlem.^t M.^{rs} des requêtes ord.^{rs} de notre hotel, grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieuten.^{ts} Civils et autres nos justiciers qu'il ap.^{tra} Salut notre bien amé le S.^r Benoist Guillemant nous a fait exposer qu'il desiroit donner au public des Sonates, Trio, Concerto et autres Pieces de Musique instrumentale de sa Composition. S'il nous plaisoit lui accorder nos lettres de Privilege pour ce necessary, A ces Causes voulant favorablem.^t traiter le S.^r exposant Nous lui avons permis et permettons par ces presentes de faire graver ou imprimer lesd. Pieces de Musique conjointem.^t ou separem.^t en telle forme et autant de fois que bon lui semblera et de les vendre faire vendre et debiter par tout notre Royaume pendant le tems de douse années consecutives à compter du jour de la date des presentes, faisons deffenses à tous imprimeurs, graveurs et autres personnes de quel que qualite et condition qu'elles soient d'en introduire d'impression ou gravure etrangere dans aucun lieu de notre obeissanec, come aussi de graver imprimer, faire graver ou imprimer vendre et debiter lesd. Pieces, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque pretexte que ce soit d'augmentation, correction, changem.^t ou autres sans la permission expresse et par écrit dud. S.^r exposant ou de ceux qui auront droit de lui à peine de confiscation des exemp.^{rs} contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans dont un tiers à nous, un tiers à l'hotel Dieu de Paris et l'autre tiers aud. S.^r exposant ou à celui qui aura droit de lui et de tous depens damages et interets; à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le reg.^e de la com.^{te} des lib.^{rs} et imp.^{rs} de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression ou gravure desd. Pieces sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, que l'impetrant se conformera en tout aux reglem.^{ts} de la librairie, qu'avant de les exposer en vente les Manuscrits qui auront servi de copie à l'impression ou gravure desd. Pieces seront remis es mains de notre très cher et seál Ch.^{er} le S.^r Daguesseau Chancel.^{er} de France Com.^{eur} de nos ordres et qu'il sera ensuite remis deux exemplaires de chacune dans notre bibliotheque publique, un dans celle de notre Chateau du Louvre et un dans celle de notre très cher et seál Ch.^{er} le S.^r Daguesseau Chan.^{er} de France le tout à peine de nullité des presentes du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir led. S.^r exposant et ses ayans causes pleinem.^t et paisiblem.^t sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empechem.^t, voulons que la copie des presentes qui sera imprimée tout au long au comencem.^t ou à la fin desd. Pieces soit tenue pour duem.^t signifiée et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés, feaux Con.^{rs} et Secretaires soy soit ajoutée come à l'original, Comandons au p.^{re} notre huissier ou sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis et necessarys sans demander autre permission et nonobstant clameur de hard Charte Norm.^{de} et lettres à ce contraires Car tel est notre plaisir. Donne à Versailles le trente unieme jour du mois de Mars l'an de Grace mil sept cent quarante six et de notre Regne le trente unieme.

Par le Roy en son Conseil

Sainson

Registré sur le registre onze de la Chambre Royale des Libraires et Imprimeurs de Paris n.^o 638. fol 564. conformément aux anciens reglements confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. à la charge de fournir à ladite Chambre Royale huit exemplaires prescrit par l'article 108. du même reglement à Paris le 4. Juin 1746. Vincent Sindie.
Les exemplaires ont été fournis.